

Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants scolarisés en primaire et pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel ou La Trinité-Sur-Mer.

Quotients familiaux 2016	Demi-heure matin/soir	Forfait matin	Forfait soir (comprenant le goûter)	Forfait matin et soir
Inférieur à 559 €	0.68 €	1.35 €	2.00 €	2.70 €
De 560€ à 959 €	0.73 €	1.45 €	2.10 €	2.80 €
De 960€ à 1199 €	0.83 €	1.55 €	2.20 €	2.90 €
De 1200 à 1439 €	0.93 €	1.65 €	2.30 €	3.00 €
Supérieur à 1440 €	1.03 €	1.75 €	2.40 €	3.10 €

Application du tarif correspondant à une demi-heure pour les enfants qui utilisent le transport scolaire et pour les frères et sœurs pendant les activités pédagogiques complémentaires (APC).

**Majoration** : 1.50 € par quart d'heure de retard après 18h45.

Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué. Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation. Réduction de 10% pour le second enfant et moins 20% à partir du troisième enfant. (ordre de naissance)

Catégories des rationnaires	Tarifs unitaires pour les élèves dont les parents résident à Carnac	Tarifs unitaires pour les élèves dont les parents résident sur une commune extérieure
élèves scolarisés en maternelle et en CP	3,35 €	4,25 €
élèves scolarisés du CE1 au CM2	3,45 €	4,35 €
élèves scolarisés au collège St-Michel	3,55 €	4,45 €

Les communes extérieures ayant des élèves déjeunant au restaurant scolaire municipal sont sollicitées pour participer au frais de repas. Le montant de cette participation viendra en déduction des prix facturés aux familles.

Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants scolarisés en primaire et pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel ou La Trinité-Sur-Mer.

Quotients familiaux 2016	Tarif par trimestre
Inférieur à 959 €	27.50€
De 960€ à 1199 €	31.00€
De 1200 à 1439 €	35.00€
Supérieur à 1440 €	45.00€
Tarif unique extérieur	70.00€

Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué. Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation. Réduction de 10% pour le second enfant et moins 20% à partir du troisième enfant. (ordre de naissance)